

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, M. SAUVAGNAC Bernard, M. VALADON Thierry, M.
VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. EJNER
Pascal.

ABSENTS : Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme
MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à
M. SAUVAGNAC Bernard), M. TOURNIEROUX Vincent (Pouvoir à M. VALADON
Thierry), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme
DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard.

Secrétaire de séance : Mme WISSOCQ Mathilde

18. Subvention exceptionnelle dans le cadre du raid 100 % féminin et solidaire de Femina Adventure.

Du 26 au 31 janvier 2026 aura lieu à l'île Maurice la Femina Adventure, un raid 100 % féminin et
solidaire de 6 jours avec des disciplines variées (trail, kayak, parcours d'orientation, VTT, canyoning,
paddle...).

L'association Raid'cœur de mamans composée de 2 amies dont une habitante de Boisseuil se lance dans
l'aventure afin de soutenir la lutte contre le cancer et a sollicité la commune pour le versement d'une
subvention exceptionnelle permettant de financer ce projet.

Tous les fonds récoltés en plus des frais liés à la participation à cet événement seront reversés à la ligue
contre le cancer qui agit autour de 4 missions : accompagner les personnes malades, alerter et mobiliser
l'opinion et les pouvoirs publics, prévenir et sensibiliser et financer la recherche.

La commune de Boisseuil pourrait participer à hauteur de 300 € sous réserve de la validation de
l'inscription de l'association et serait considérée comme un partenaire financier en soutien à
l'association Raid'cœur de mamans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association
Raid'cœur de mamans,
- d'autoriser le Maire à signer tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de
Boisseuil.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT



